



**Avenant N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS ET L'ASSOCIATION DES PERSONNELS DE L'INEM (APINEM)**

ANNEE CONCERNEE : 2017

Entre

L'Association pour le crédit et l'épargne des fonctionnaires Rives de Paris, association loi 1901, dont le siège est situé 76/78 avenue de France – 75013 PARIS, représentée par Monsieur Marc Sauvat agissant en qualité de Président de l'Association,

Ci-après dénommée « **ACEF Rives de Paris** », d'une part,

Et

L'ASSOCIATION DES PERSONNELS DE L'INEM (APINEM), association loi 1901, dont le siège social est sis 15, rue de l'école de médecine, 75006 PARIS.

Représenté par son Président Mathieu Coureuil et sa trésorière Josiane Sage-Préat

Ci-après dénommé « **APINEM** » d'autre part

Préambule

L'ACEF Rives de Paris et l'APINEM ont signé, en date du 5/12/2017 une convention de partenariat visant à définir les modalités du soutien apporté aux actions de l'APINEM.

L'APINEM a pour but de

- Promouvoir la communication et les collaborations entre l'ensemble du personnel travaillant et/ou partageant les activités de l'Institut Necker-Enfants Malades (INEM) par l'organisation d'activités et d'événements scientifiques et extra-scientifiques.
- Contribuer au rayonnement des travaux de ses membres auprès de leurs pairs et du grand public.
- Développer et maintenir un réseau entre les étudiants et post-doctorants actuels et anciens.

Toutes les modalités générales de l'accord de partenariat s'appliquent à la présente opération. Le présent avenant a pour but de définir les modalités particulières de ce soutien.

Article 1 : Montant et type de soutien

L'ACEF Rives de Paris octroie un soutien financier de 2000 Euros (Deux mille euros).

Ce soutien sera versé en un seul versement dès signature du présent avenant par toutes les parties.

Article 2 : Durée

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

Article 3 : Modalités d'utilisation de la subvention

Ce soutien devra être utilisé pour les dépenses occasionnées par la création de l'APINEM, sa gestion quotidienne et l'organisation de ses activités. L'APINEM prévoit entre autre l'achat d'un ordinateur portable et d'une imprimante pour sa gestion ainsi qu'une caméra numérique pour ses activités de dissémination scientifique.

Article 4 : Communication

- L'APINEM s'engage à relayer l'identité visuelle de l'ACEF Rives de Paris dans le recueil des résumés qui comportera l'ensemble des logos des sponsors du colloque.
- L'APINEM s'engage à permettre la diffusion des informations relatives à l'activité de l'ACEF Rives de Paris.

Le présent avenant comporte 2 pages complétées d'une annexe relative à la première action que l'ACEF Rives de Paris, entend soutenir au profit de l'APINEM.

Fait à Paris, le 5/12/2017

En deux exemplaires originaux,

Pour l'**APINEM**,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Coureuil', written in a cursive style.

Mathieu Coureuil, Président

Pour l'**ACEF Rives de Paris**,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marc SAUVAT', written in a cursive style.

Marc SAUVAT, Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Josiane Sage-Préat', written in a cursive style.

Josiane Sage-Préat, Trésorière

Annexe : Action soutenue :

- Equipement informatique de l'APINEM (acquisition d'un ordinateur portable)
- Animation scientifique :
 - o à savoir réalisation de films de vulgarisation pour diffusion grand public (acquisition de l'équipement vidéo et d'un logiciel de montage) ainsi que d'un support de stockage.
 - o Equipement de sonorisation pour les sessions « Api-hour » (enceinte)



**Avenant N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS ET L'ASSOCIATION DES PERSONNELS DE L'INEM (APINEM)**

ANNEE CONCERNEE : 2018

Entre

L'Association pour le crédit et l'épargne des fonctionnaires Rives de Paris, association loi 1901, dont le siège est situé 76/78 avenue de France – 75013 PARIS, représentée par Monsieur Marc Sauvat agissant en qualité de Président de l'Association,

Ci-après dénommée « **ACEF Rives de Paris** », d'une part,

Et

L'ASSOCIATION DES PERSONNELS DE L'INEM (APINEM), association loi 1901, dont le siège social est sis 15, rue de l'école de médecine, 75006 PARIS.

Représenté par son Président Mathieu Coureuil et sa trésorière Josiane Sage-Préat

Ci-après dénommé « **APINEM** » d'autre part

Préambule

L'ACEF Rives de Paris et l'APINEM ont signé, en date du 5/12/2017 une convention de partenariat visant à définir les modalités du soutien apporté aux actions de l'APINEM.

L'APINEM a pour but de

- Promouvoir la communication et les collaborations entre l'ensemble du personnel travaillant et/ou partageant les activités de l'Institut Necker-Enfants Malades (INEM) par l'organisation d'activités et d'événements scientifiques et extra-scientifiques.
- Contribuer au rayonnement des travaux de ses membres auprès de leurs pairs et du grand public.
- Développer et maintenir un réseau entre les étudiants et post-doctorants actuels et anciens.

Toutes les modalités générales de l'accord de partenariat s'appliquent à la présente opération. Le présent avenant a pour but de définir les modalités particulières de ce soutien.

Article 1 : Montant et type de soutien

L'ACEF Rives de Paris octroie un soutien financier de 2000 Euros (Deux mille euros).

Ce soutien sera versé en un seul versement dès signature du présent avenant par toutes les parties.

Article 2 : Durée

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

Article 3 : Modalités d'utilisation de la subvention

Ce soutien devra être utilisé pour les dépenses occasionnées par la création de l'APINEM, sa gestion quotidienne et l'organisation de ses activités. L'APINEM prévoit entre autre l'achat d'un ordinateur portable et d'une imprimante pour sa gestion ainsi qu'une caméra numérique pour ses activités de dissémination scientifique.

Article 4 : Communication

- L'APINEM s'engage à relayer l'identité visuelle de l'ACEF Rives de Paris dans le recueil des résumés qui comportera l'ensemble des logos des sponsors du colloque.
- L'APINEM s'engage à permettre la diffusion des informations relatives à l'activité de l'ACEF Rives de Paris.

Le présent avenant comporte 2 pages complétées d'une annexe relative à la première action que l'ACEF Rives de Paris, entend soutenir au profit de l'APINEM.

Fait à Paris, le 10/04/2018

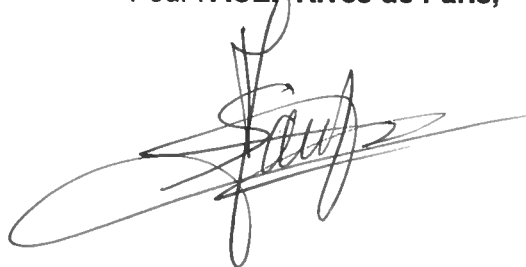
En deux exemplaires originaux,

Pour l'**APINEM**,



Mathieu Coureuil, Président

Pour l'**ACEF Rives de Paris**,



Marc SAUVAT, Président,



Josiane Sage-Préat, Trésorière